

La prochaine séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, Salle de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 17h30.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la directrice générale adjointe et greffière de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024 À 17H30

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Première période de question

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Aucun

4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Aucun

5. Règlements

5.1 Avis de motion et dépôt du projet du règlement d'emprunt numéro 754-24 décrétant une dépense et un emprunt de 360 000 \$ pour le bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Cyr et des Bâisseurs.

5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 755-24 décrétant une dépense et un emprunt de 7 350 000 \$ pour la construction d'une caserne d'incendie.

6. Administration générale et finances

6.1 Aucun

7. Aménagement et urbanisme

7.1 Aucun

8. Loisirs et culture

8.1 Aucun

La prochaine séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, Salle de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 17h30.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la directrice générale adjointe et greffière de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

9. Service des travaux publics et services techniques

9.1 Aucun

10. Service incendie et sécurité publique

10.1 Aucun

11. Ressources humaines

11.1 Aucun

12. Dépôt de correspondance

12.1 Aucun

13. Affaires nouvelles

13.1 Aucun

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, lundi le 12 février 2024 à 17h30.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Mona Beaulac	

Est absent : Monsieur le conseiller Yves Gnocchini.

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Est également présent : Richard Joyal, directeur général et trésorier.

24-02-65

Ouverture de la séance

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil ouvre la séance à 17h30.

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 9 février sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

24-02-66

Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 754-24 décrétant une dépense et un emprunt de 360 000 \$ pour le bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Cyr et des Bâtisseurs

Le conseiller Pierre Le Blanc donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement d'emprunt numéro 754-24 décrétant une dépense et un emprunt de 360 000 \$ pour le bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Cyr et des Bâtisseurs, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement d'emprunt numéro 754-24 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 360 000 \$ pour le bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Cyr et des Bâtisseurs ».

24-02-67

Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 755-24 décrétant une dépense et un emprunt de 7 350 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie

La conseillère Mona Beaulac donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement d'emprunt numéro 755-24 décrétant une dépense et un emprunt de 7 350 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement d'emprunt numéro 755-24 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 7 350 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie ».

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 9 février sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen ne se prévaut de la période de questions.

24-02-68

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 19h35.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

Richard Joyal, directeur général et trésorier